



ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

LISTE DES LIBELLES NATIONAUX A UTILISER POUR JUSTIFIER LES CONTROLES DE COHERENCE KO

A compter de 2018, la justification des contrôles de cohérence Ko doit être obligatoirement faite à partir des libellés nationaux ci-dessous et étayée d'éléments détaillés et précis (selon le cas, préciser des dates, des périodes, des chiffres, des montants...).

Le respect de ces consignes conditionne la recevabilité de votre déclaration.

1. Augmentation / Diminution de l'autorisation de fonctionnement.
2. Hausse / Diminution du nombre d'enfants accueillis ayant un impact sur l'évolution des heures réalisées / facturées.
3. Absentéisme des enfants en hausse / en baisse.
4. Augmentation / Diminution de l'amplitude d'ouverture de la structure.
5. Augmentation / Diminution de l'amplitude des contrats d'accueil.
6. Fermeture temporaire ou définitive de l'équipement.
7. Augmentation / Diminution du nombre de familles à revenu « modeste » accueillies.
8. Augmentation / Diminution du nombre de familles à revenu « élevé » accueillies.
9. Départ en retraite, arrêt de travail.
10. Recrutement / départ du personnel.
11. Regroupement du service durant les vacances scolaires.
12. Accroissement / Diminution de la qualité de service (fourniture repas / couche).
13. Modification du règlement de fonctionnement (prise en compte des congés, arrêt d'un mode fonctionnement au forfait hebdomadaire...).